COMMUNE DE COMPERTRIX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Dominique POMMIER

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Liliane MARTIN, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT.

VOTE PAR PROCURATION : Liliane MARTIN ayant donné procuration à Pascal LEFORT, Laure PAROT ayant donné procuration à Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE ayant donné procuration à Dominique POMMIER

Nomination d'un secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne Tommy ARCHIMBAUD pour remplir des fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2022

Le procès-verbal de la réunion du dernier Conseil Municipal du 31 mai 2022 est approuvé.

D 2022 023 : Demande de subvention au titre du FEADER dans le cadre du programme LEADER, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de la Marne pour la création d'un terrain de basket à 3

Pascal LEFORT précise qu'il est membre du PETR, pole d'équilibre territorial du « Pays » de Châlons-en-Champagne rassemblant la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la communauté de communes de la Moivre à la Coole et la communauté de communes de Suippes. Dans ce cadre des subventions sont possibles via le fonds FEADER au titre du programme 2014-2020.
Des projets communaux pourraient entrer dans ce cadre :

- Création d'un terrain de basket à 3 estimé à 42 239,41€ HT,
- Aide estimée à 60% soit 25 343,65€ HT.

Considérant le besoin manifesté par des jeunes adolescents de pouvoir pratiquer le basket sur un équipement adapté et ouvert au public.
Considérant que le seul panier de basket existant est situé sur un parking à proximité d'emplacement de stationnement,

Considérant la volonté de la commune de maintenir un cadre de vie agréable permettant aux enfants, jeunes adolescents et aux familles la pratique de ce nouveau sport, le basket à 3X3.

Considérant le projet de création d'un terrain de basket à 3 s'inscrivant dans la cadre de la politique générale menée par la commune en matière de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie des habitants. Ce projet poursuit trois objectifs :

1. Premier objectif : répondre à un besoin de pratique de sport collectif dans la commune et à la nécessité d'une installation d'un équipement aux normes décrites par le règlement de la Fédération Française de Basket.
2. Dans un second temps, ce projet structurant s'inscrit dans le maintien d'une attractivité de la commune au regard des habitants actuels mais aussi dans le but d'accueillir des nouvelles familles avec un panel de situation sociales larges, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle grâce à un futur lotissement,
3. Dans un troisième temps la commune souhaite favoriser les liens entre les habitants de la commune. L'équipement actuel est un lieu de challenge dans le cadre de l'organisation du Téléthon. Il pourrait devenir un lieu d'animation lors des différentes manifestations communales et/ou associatives.

4. Enfin, le dernier objectif est de répondre à une mise en conformité d'un équipement en matière de réglementation de sécurité, de normes de pratique du jeu et en réduisant les nuisances sonores.

Considérant que le projet revêt un caractère sportif, social et attractif permettant de toucher une population large de Compertrix ; ainsi qu'un lieu de nouvelles pratiques par les classes de l'école élémentaire.
Vu le plan de financement des opérations présentées ci-dessous :

Dépenses estimées			
	Prix HT	**TVA**	**Prix TTC**
Coût du terrain de basket 3X3	42 239,41 €	8 447,88 €	*50 687,29 €*
TOTAL	***42 239,41 €***	***8 447,88 €***	***50 687,29 €***

Recettes prévisionnelles			
Aide au titre des fonds FEADER- LEADER	60%	**25 343,65 €**	33 791,53 €
Aide du Conseil Départemental	20%	**8 447,88 €**	
Autofinancement par la commune	20%	**8 447,88 €**	
Reste à charge au titre du reste FCTVA	*3,60%*	***1 518,93 €***	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande à bénéficier d'une subvention au titre :
  - Du programme LEADER 2014-2020,
  - Du partenariat avec les collectivités du Conseil Départemental de la Marne pour le projet de création du terrain de basket à 3.
- S'engage à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour atteindre le taux maximal d'aide publique,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D 2022 024 : Demande de subvention au titre du FEADER dans le cadre du programme LEADER pour la création d'une aire de jeux attractive

Des demandes de la population ont été reçues au sujet du revêtement de l'aire de jeux, située au complexe sportif.
Il est donc proposé d'installer un nouveau jeu afin de créer une nouvelle dynamique dans ces jeux. Les membres du conseil municipal proposent que cette aire de jeux soit agrémentée d'un nouveau jeu et d'un banc dans la limite de 30 000€.
Considérant le sol actuel de l'aire de jeux pour enfants ne répondant plus aux attentes des utilisateurs et freinant l'occupation de cet équipement.

Considérant la volonté de la commune de maintenir un cadre de vie agréable permettant aux enfants de se divertir en extérieur, et de créer une nouvelle dynamique autour de cette structure située dans le périmètre des équipements sportifs et ludiques communaux. Ce projet poursuit quatre objectifs :

1. Premier objectif : redynamiser l'utilisation de cette structure.
2. Dans un second temps, supprimer les risques de jets ou d'ingestions de cailloux.
3. Dans un troisième temps, disposer d'une structure propre pour une utilisation de l'aire par tout temps.
4. Enfin, permettre une pratique sans risque quel que soit l'âge des enfants et créer une cohésion autour de cet structure située à proximité du terrain de pétanque.

Considérant que le projet revêt un caractère, social et attractif permettant de toucher une population large de Compertrix ; ainsi qu'un lieu de rencontre pour les familles,

Vu le plan de financement de l'opération présentée ci-dessous :

Dépenses estimées			
	Prix HT	TVA	Prix TTC
Pose d'un nouveau jeu Aire de jeux enfants	4 000.00 €	800.00 €	4 800.00 €
Pose d'un nouveau sol amortissant coloré	26 000.00 €	5 200.00 €	31 200.00 €
TOTAL	30 000.00 €	6 000.00 €	36 000.00 €
Recettes prévisionnelles			
Aide au titre des fonds FEADER- LEADER	60%	18 000.00 €	24 000.00 €
Aide du Conseil Départemental	20%	6 000.00 €	
Autofinancement par la commune	20%	6 000.00 €	
Reste à charge au titre du reste FCTVA	3.60%	1 078.80 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande à bénéficier d'une subvention au titre :
    - Du programme LEADER 2014-2020,
- S'engage à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour atteindre le taux maximal d'aide publique,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D 2022 025 : Demande de subvention au titre de Climaxion pour la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux.

Une chargée de mission du Conseil Régional Grand Est, spécialisée dans l'accompagnement en matière de transition énergétique, a été reçue en mairie. Une aide peut être apportée pour l'audit thermique à condition que l'ensemble des bâtiments communaux soit expertisé.

Vu le programme transition énergétique et circulaire nommé Climaxion porté par la Région Grand Est en partenariat avec l'ADEME.

Considérant que la commune de Compertrix souhaite réaliser un diagnostic thermique approfondi pour l'ensemble de ses bâtiments pour lui permettre de mettre en œuvre une politique de performances et d'économies d'énergies.

Considérant que le montant des dépenses éligibles est soumis à l'obligation de respecter scrupuleusement un cahier des charges pour la réalisation de cet audit,
Considérant que le taux de subvention possible est de 70% du coût de l'audit limité à 750€ / bâtiment et plafonnée à 21 000€.
Considérant que cet audit est nécessaire pour prétendre aux subventions relatives aux opérations de rénovation énergétique.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

Dépenses estimées		
	Prix HT	**Prix TTC**
Audit pour 12 bâtiments communaux	*12 000,00 €*	*14 400,00 €*
TOTAL	***12 000,00 €***	***14 400,00 €***
Recettes prévisionnelles	***Financement***	
Demande de subvention au titre de la Région Climaxion à un taux de 70%	**8 400,00 €**	
Autofinancement par la commune	**3 600,00 €**	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande à bénéficier d'une subvention au titre de Climaxion à hauteur de 70 %,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D 2022 026 : Evolution tarifaire des prestations de cantine suite à l'inflation des prix des denrées alimentaires répercutées par les prestataires

Les membres du conseil municipal évoquent différents arguments sur une proposition d'augmentation faisant suite à l'inflation du coût des denrées alimentaires. En effet, cette hausse des prix des denrées alimentaires ne peut être absorbée par le seul titulaire du marché et mettrait en péril la fourniture de repas aux élèves.
Différents arguments sont apportés par les conseillers avec une prise de conscience de l'augmentation des dépenses communales. Une communication aux parents sera faite.
Après délibération il est proposé d'appliquer l'inflation et surtout d'expliquer les raisons de cette augmentation.

Vu la circulaire du 23 mars 2022 relative à l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration,

Considérant l'augmentation des prix des denrées consécutives à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine ayant un impact sur les matières premières (blé, huile, …),

Considérant l'incertitude sur l'inflation des denrées alimentaires, (projection de l'INSEE 6,8%)
Considérant que le prestataire annonce une augmentation dans un premier temps de 5%,
Vu la dernière délibération du 29 juin 2018 portant sur l'approbation des tarifs périscolaires,

Il est proposé une augmentation du prix du repas de pour 5 % :

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

- Prix d'un repas pour les enfants domiciliés à Compertrix ou à Coolus : 5, 25 €
- Prix d'un repas pour les enfants domiciliés à extérieur à : 6, 30 €

Questions diverses :

- Modification des modalités de publication : communication des PC et comptes-rendus du CM,
- Marché du 3 juillet avec une spéciale « Made in Marne » avec 7 exposants disposant du label,
- Une entreprise privée va créer un transformateur électrique sur l'ancien site de la sucrerie à Fagnières. Ce poste devra se raccorder à celui de Compertrix. Une enquête publique sera faite,
- Avancement de l'étude des eaux pluviales par Chalons Agglo (visite d'un bureau d'étude dans la commune).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Date du prochain conseil municipal le 30 août 2022.